

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

Délibération n° 20260423.1

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 14
Présents : 13	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec procuration : 1	- dont « abstention » : 0
Absent excusé :	
Absent : 0	

Le jeudi 23 avril 2026 à 20h00, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 18/04/2026 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Hélène TESTARD, Carine TONDELA, Julie TROTOBAS et Messieurs Eric BADIN, Boris COUSSINET, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Raphaël RAISSON, Patrick ROCHE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Aude DABOUT

OBJET :

Désignation du délégué au Syndicat Ain Aval et Affluents (SR3A)

A la suite des élections municipales, le SR3A procède au renouvellement de ses référents communaux. Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), en charge de leur désignation, ont été sollicités afin de nommer un référent pour chaque commune.

Il est proposé à la commune d'identifier un élu susceptible d'assurer ce rôle et de transmettre cette proposition à l'EPCI concerné, Grand Bourg Agglomération.

Suite à la transmission avec l'ordre du jour de la fiche de présentation du SR3A et du rôle du référent communal, qui souhaite se présenter à ce poste de délégué ?

Madame Julie TROTOBAS se propose comme future déléguée.

Après délibération, le conseil municipal procède à la désignation du membre du conseil chargé de le représenter au sein du Syndicat Ain Aval et Affluents.

Délégué titulaire : Mme Julie TROTOBAS

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

28 AVR. 2026

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20260428-20260423-1-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2026